



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SOUS-
DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

***Concours professionnel pour l'accès au grade de technicien
supérieur de l'environnement***

Session 2021

Rédacteur

Anne-Laure BORDERELLE, directrice régionale adjointe de la Direction Régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'Office français de la biodiversité (OFB), présidente du jury

Référence(s) intranet et internet <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>
<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

Concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement.....	1
Table des matières	3
Rapport général de la présidente du jury	3
I. CONTEXTE GÉNÉRAL	3
A. Textes réglementaires.....	3
B. Calendrier des épreuves.....	4
C. Statistiques.....	4
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	6
A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats	7
B. Conseils aux candidats	7
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	8
A. Le dossier RAEP	8
B. Observations sur l'épreuve orale	8
C. Conseils aux candidats	9

Rapport général de la présidente du jury

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement (TSE) est un concours professionnel adressé aux techniciens répondant à certaines conditions (cf. ci-dessous) et permettant l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement autrement que par la voie de la promotion au choix et sans mobilité obligatoire.

La session 2021 de ce concours s'est déroulée en pleine crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Les modalités de mise en œuvre du concours ont ainsi été adaptées pour protéger la santé des candidats et des organisateurs : réunions de préparation en visioconférence, respect des mesures sanitaires (application d'un protocole de nettoyage-désinfection des salles, port du masque, mesures barrière et règles de distanciation physique obligatoires) pendant les épreuves écrite et orale, dont le calendrier prévisionnel a, au final, été respecté.

A. Textes réglementaires

La session 2021 du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement s'est par ailleurs déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

1. le décret n°2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement modifié notamment par le décret n°2020-620 du 22 mai 2020 ;

2. le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
3. l'arrêté du 7 novembre 2002 modifié fixant les modalités du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;
4. l'arrêté du 12 avril 2017 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant les modalités du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;
5. l'arrêté du 15 juin 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;
6. l'arrêté du 09 juillet 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;
7. l'arrêté du 21 juillet 2021 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2021.

Pour concourir, le candidat devait remplir les conditions suivantes :

- être membre du corps des techniciens de l'environnement du ministère de la transition écologique au 1^{er} jour des épreuves, soit le jeudi 16 septembre 2021 ;
- être au 16 septembre 2021 en activité, en détachement, en congé parental, en congé maternité, en congé maladie, en congé longue maladie, en congé longue durée, ou en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ;
- avoir atteint au 16 septembre 2021 le 4^e échelon du premier grade (TE) et détenir au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

B. Calendrier des épreuves

La date de clôture des inscriptions a été fixée au vendredi 23 juillet 2021, terme de rigueur.

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est tenue le jeudi 16 septembre 2021, avec publication des résultats le 9 novembre 2021.

En vue de l'épreuve orale d'admission, les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ont été transmis au plus tard le lundi 22 novembre 2021.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du lundi 6 décembre 2021 au vendredi 10 décembre 2021, avec publication des résultats le mardi 14 décembre 2021.

C. Statistiques

- **115 personnes** ont déposé leur candidature au concours,
- **94** se sont présentées à l'épreuve écrite d'admissibilité,

- **32** ont été déclarées admissibles à l'épreuve orale d'admission,
- **19** ont été déclarées admises et lauréates du concours et **2** personnes ont été inscrites en liste complémentaire.

Il est à noter que :

- les 115 candidats sont issus de toute la France mais avec une prédominance des régions Auvergne et Rhône-Alpes (15%), Occitanie (15%), Nouvelle Aquitaine (15%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (11%).

Effectif et répartition par sexe des candidats

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	103	12	115
Présents	86	8	94
Admissibles	27	5	32
Admis sur liste principale	17	2	19
Inscrits sur liste complémentaire	2	0	2
Candidats effectivement recrutés	17	2	19

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite était constituée comme prévue par les textes, d'un sujet par spécialité :

- Faune terrestre et ses habitats,
- Faune, flore, milieux aquatiques,
- Biodiversité et écosystèmes.

Chaque sujet comportait 3 questions et consistait en une mise en situation réaliste d'un technicien de l'environnement traduisant des conditions réelles d'exercice du métier. Le sujet faune terrestre et ses habitats interrogeait sur la problématique du loup. Celui sur faune, flore, milieux aquatiques traitait d'un projet de drainage sur un secteur particulier et réglementé. Quant au sujet biodiversité et écosystèmes, il abordait la problématique de l'ancrage des bateaux en mer en lien avec la protection de la posidonie dans un espace protégé.

Le barème de notation était le suivant : 18 points répartis sur 3 questions et 2 points pour la forme du devoir, les qualités rédactionnelles et l'orthographe.

De manière générale, les correcteurs ont trouvé, qu'excepté quelques copies, les 3 sujets ont été compris et le contenu des copies était correct. Les copies n'ayant pas obtenu la moyenne présentaient de nombreuses lacunes par rapport aux attendus et à ce qui pouvait être extrait des documents soumis. En effet, ces derniers permettaient de répondre pour grande partie aux questions. Une analyse, une synthèse ainsi qu'une structuration appropriée étaient bien entendu nécessaires pour apporter des réponses précises, exactes et construites.

	Faune terrestre et ses habitats	Faune, flore, milieux aquatiques	Biodiversité et écosystèmes
note minimale	5,5	9,75	11,25
note maximale	18	18	16,75
moyenne	13,45	13,38	13,95

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Sur le sujet faune terrestre et ses habitats, les candidats ont répondu aux trois questions. La première question est d'ordre général et vise à connaître la capacité du candidat à poser une problématique. La deuxième question est de nature à tester le candidat sur l'organisation des connaissances. Ici, les connaissances sont juridiques et toutes accessibles dans les documents fournis. La troisième question est de nature à observer la façon dont le candidat se projette sur la thématique au travers des enjeux et missions. Ici également, toutes les informations sont accessibles dans les documents fournis. Les candidats ayant le mieux réussi sont ceux qui ont su faire preuve de capacités rédactionnelles et de synthèse. En effet, ont été particulièrement appréciées les réponses structurées. Par exemple, pour ce qui relève du "juridique" : principe / exception, droit international / droit national, *etc.*

Pour le sujet faune, flore et milieux aquatiques, l'ensemble des candidats ayant choisi le sujet ont répondu aux 3 questions. Certainement par manque de temps, la dernière question a parfois été brouillon. Les candidats n'ayant pas été retenus l'ont été par manque d'exhaustivité dans leurs réponses sur la question 1, traitant des enjeux, et/ou la question 2, traitant de la réglementation, comparativement aux autres. Par ailleurs, la dernière question n'a parfois pas été traitée comme elle aurait dû l'être, c'est-à-dire par la rédaction d'une conclusion à destination d'un service instructeur qui doit donc indiquer si l'état initial, la description du projet et de ses impacts sur les milieux et espèces ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont suffisants ou doivent être complétés voire revus et si le projet tel que présenté est compatible avec les enjeux (milieux et espèces) en présence. Il semble qu'un bon nombre de candidats n'ait pas osé prendre un positionnement tranché.

Concernant le sujet biodiversité et écosystèmes, l'ensemble des candidats ayant choisi le sujet ont répondu aux 3 questions. Le niveau moyen des compositions a été satisfaisant. Les candidats non retenus ont cependant souvent traité trop sommairement la question 3, relative à la méthode de travail à proposer, et qui nécessitait un effort de synthèse. Mais certains candidats ont également perdu beaucoup de points sur la question 1, exercice pourtant classique de rappel du cadre réglementaire qui attendait un respect de la hiérarchie des normes et une certaine exhaustivité (les textes concernés étant rappelés dans les documents fournis). Par ailleurs, la question 2 sur les services écosystémiques rendus par l'herbier de posidonie a souvent fait l'objet de paraphrase ou d'une liste non organisée et incomplète, alors qu'une réponse structurée était attendue. D'une façon générale les candidats retenus ont su rédiger et organiser leurs réponses, même lorsqu'il manquait quelques éléments pour être tout à fait exhaustif.

Peu de copies ont été pénalisées pour la présentation ou la syntaxe. En revanche certaines l'ont été pour l'orthographe mais aussi en raison de la qualité de l'écriture qui a parfois nécessité de la persévérance de la part du jury afin de déchiffrer ces dernières.

B. Conseils aux candidats

Il est impératif de prendre le temps de lire le sujet avant de consulter le dossier. L'épreuve est relativement courte donc le candidat n'aura pas le temps de relire plusieurs fois le dossier. Il doit donc identifier rapidement les portions de documents qui correspondent aux questions et structurer ses réponses.

Il est important de lire attentivement les questions afin de bien identifier et rapporter les réponses attendues à chacune d'entre elles. Certains candidats ont pu disséminer des réponses sous plusieurs questions, et donc se répéter, ou sous une question qui n'était pas la bonne, ce qui leur a ainsi fait perdre quelques points.

Les documents apportent de très nombreux éléments de réponse et il est donc indispensable que ces derniers se retrouvent en totalité de manière construite dans les réponses apportées car ils sont attendus de la part du jury.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Les 32 candidats admissibles ont répondu à la convocation et ont respecté les horaires. L'année 2021 étant une année encore marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, le concours s'est donc déroulé dans ce contexte spécial avec le port du masque obligatoire et des conditions d'accueil adaptées (désinfection, ouverture des portes...). Les membres du jury tiennent à souligner que ces mesures particulières n'ont, pour autant, pas altéré la qualité des échanges avec les candidats. Le jury s'est attaché à mettre les candidats dans des dispositions les plus favorables possibles.

A. Le dossier RAEP

La loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique a ouvert la possibilité d'une reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) dans les concours de la fonction publique. Cette nouvelle modalité permet aux candidats de valoriser leur expérience professionnelle. Ainsi, elle est mentionnée pour les épreuves orales dans l'arrêté fixant les modalités d'organisation générale du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement.

Le jury tient à rappeler que le dossier RAEP n'est ni noté, ni pris en compte dans la notation de l'épreuve orale. Toutefois, les membres du jury sont destinataires de ce dossier en amont de l'épreuve orale et en prennent connaissance avec attention. Il leur permet de préparer l'oral en relevant quelques expériences intéressantes, des évolutions / changements de carrière. Cela peut, dans certains cas, permettre d'aider des candidats qui seraient en difficulté. Ce dossier, qui peut apparaître fastidieux, permet aussi de se préparer à l'oral et est donc un document important à ne pas négliger.

B. Observations sur l'épreuve orale

Le niveau global des candidats était satisfaisant voire très satisfaisant. Tous les candidats avaient préparé l'épreuve orale et ont globalement réussi leurs présentations de 10 min qui se sont révélées intéressantes et, pour la grande majorité, bien construites. Certains candidats ont toutefois éprouvé quelques difficultés dans leurs présentations avec des « trous de mémoire » dûs à un apprentissage par cœur de ces dernières. Le jury tient à faire remarquer aux candidats qu'un tel apprentissage se ressent et engendre un effet de récitation qui peut desservir le candidat. Par ailleurs, cette méthode met souvent en difficulté d'une part parce que les candidats se retrouvent perdus / paniqués lorsqu'ils ont un trou de mémoire et d'autre part parce que les formulations et le vocabulaire choisis et appris sont trop littéraires pour une présentation orale. L'important est d'avoir en mémoire un plan assez détaillé et structuré de sa présentation. Si en raison du stress, le candidat oublie une partie de sa présentation mais réussit à développer d'autres parties, le jury ne pourra pas lui en tenir rigueur et ne le remarquera peut-être pas. De plus, les questions suivant la présentation pourront éventuellement permettre de revenir sur cette partie oubliée.

Tous les candidats disposaient de bonnes connaissances dans leurs domaines de compétence et ont fait preuve de motivation. Malheureusement, certains sont restés sur leurs spécialités et ont manqué d'ouverture, de vision d'ensemble des missions portées par l'OFB. Le jury n'attendait pas des éléments précis sur toutes ces missions mais que les candidats se soient informés, intéressés et le relatent.

Malgré le stress plus ou moins présent, la majorité des candidats ont su écouter les questions posées et se sont toujours attachés à y répondre.

Le jury a apprécié les échanges toujours cordiaux et bienveillants avec les candidats. Il a également apprécié la diversité des profils rencontrés. Il s'est donc attaché à évaluer les candidats sur leur prestation et la cohérence de leur parcours sans appréhension ni valorisation de certains profils plus que d'autres.

C. Conseils aux candidats

Les meilleurs candidats ont su :

- ✓ Mettre en valeur leur parcours en démontrant l'expérience qu'ils en retirent et les compétences acquises ;
- ✓ Démontrer comment les difficultés rencontrées dans leur parcours les ont enrichis, fait évoluer ;
- ✓ Prendre le recul suffisant et nécessaire sur leur activité, leurs missions, les évolutions en cours, les difficultés rencontrées ;
- ✓ Démontrer leur capacité à se projeter dans un contexte d'évolution des établissements ;
- ✓ Mettre en avant la connaissance des métiers, des partenaires institutionnels, des relations à développer avec ces derniers ;
- ✓ Démontrer leur capacité à prendre des initiatives / responsabilités sur un plan technique, organisationnel et/ou managérial ;
- ✓ Prouver leur capacité à s'exprimer à l'oral de manière claire et convaincante.

Les facteurs d'échec les plus courants ont été :

- ✓ Un manque de recul et de hauteur des candidats sur certains sujets, certaines difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans leur parcours ;
- ✓ Un manque de remise en cause, de remise en question du candidat sur sa manière de faire ;
- ✓ Des difficultés à convaincre de leur réelle implication dans l'exercice de certaines missions et dans leur volonté de progresser / évoluer sans pour autant que des changements importants ou des évolutions de carrière soient attendus par le jury ;
- ✓ Un manque de clarté, de cohérence et de synthèse dans leur exposé de présentation. Quelques candidats, par le stress, la volonté d'être exhaustif, le fait d'avoir appris leur présentation, ont pu être quelque peu confus lors de cette dernière ;
- ✓ Certains candidats ont manqué de précisions et de profondeur dans leurs réponses ; certains sont restés trop centrés sur la présentation d'une liste de compétences générales, sans toujours les illustrer par des expériences précises ;
- ✓ Quelques manques de sincérité ont parfois pu être ressentis par les membres du jury ;
- ✓ Un défaut d'écoute du jury par le candidat.

Dans façon plus globale, les candidats doivent *a minima* revoir les grandes politiques publiques menées par leur ministère de tutelle en matière de protection de l'environnement. De même, les candidats doivent connaître leur environnement institutionnel : l'historique de l'OFB, le rôle des régions et des partenaires principaux en matière de biodiversité, la diversité des missions et leur articulation, l'évolution des prérogatives, la connaissance des différents parcs et de leur évolution récente, des partenaires ...

Le jury tient à rappeler que, lors de l'épreuve orale, les questions posées ne sont en aucun cas des questions pièges et qu'il attend des réponses sincères, précises, voire des réflexions que pourrait développer le candidat.